

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 261

présenté par
Mme Pompili

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« nouvelle campagne cynégétique »

les mots :

« des cinq campagnes cynégétiques suivant le précédent manquement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement qui vise à préciser que la sanction en cas de réitération du manquement à l'obligation de transmission des données de prélèvements ne s'applique que pour les manquements à l'obligation de transmission dans les cinq campagnes suivant le précédent manquement, et non pour toutes les campagnes suivantes.